

Réunion des maires de la MRC des Pays d'en Haut à St-Adolphe d'Howard

Clément Cardin

Lors de la réunion de septembre de la MRC des Pays d'en Haut, le Comité des citoyens et citoyennes de Piedmont a demandé aux maires présents que chacune des municipalités de la MRC absorbe une partie des frais juridiques engagés par Piedmont dans sa défense contre les Stations de la Vallée de St-Sauveur Inc.

Loisirs et activités à Piedmont

Louise Label

La « Wizzard-Piedmont »

Un nouveau sentier en forêt pour randonnée pédestre et raquette est en voie d'aménagement à Piedmont. Le service des loisirs a déjà balisé au moins les trois-quarts du sentier. Des bénévoles ont participé au nettoyage du circuit le 2 octobre dernier. Le travail devrait être terminé dans deux semaines environ.

On accède au sentier par la Place des Hauteurs, à côté du Mont Olympia. On monte un chemin de gravier au bout de cette rue et à quelques mètres, on voit sur la gauche une petite affiche jaune indiquant l'accès à la piste. Après avoir longé sur une courte distance les tuyaux sur la pente de ski, on trouve, au-delà d'une butte rocheuse, une autre affiche jaune qui marque l'entrée dans le bois. Le sentier débouche sur le chemin de la Rivière où on pourra garer des voitures. On prévoit créer un embranchement qui permettra au randonneur d'allonger sa promenade s'il le désire, avant d'atteindre le point d'arrivée.

Club de randonnée et de raquette

La première randonnée pédestre en forêt est prévue pour le 21 octobre et le groupe se réunira ensuite à toutes les deux semaines pour explorer de nouveaux sentiers. Des participants peuvent faire des suggestions quant au choix des sentiers et servir de guides. Dès que les conditions s'y prêteront, les sorties se feront en raquette à chaque semaine.

Cette activité, qui a été un succès l'hiver dernier, donne à tous l'occasion de se promener en toute sécurité dans la forêt même en hiver avec un groupe enthousiaste et chaleureux. Renseignements : Edith Proulx au 227-1888.

Emprunter pour lire

Lisez-vous? Des romans, des revues, des essais? Aimez-vous les livres d'art, de photographie, de recettes ou autres? Vous pouvez emprunter tout cela à la Bibliothèque de Saint-Sauveur située dans le Chalet Pauline-Vanier, au 33 avenue de l'Église. C'est un lieu accueillant et agréable à fréquenter, ouvert aux

résidents de Piedmont qui peuvent profiter des mêmes avantages que ceux de Saint-Sauveur.

On y trouve un coin très bien aménagé pour les enfants : des collections pour les jeunes lecteurs, une section réservée aux périodiques, des ordinateurs, des livres audio, des ouvrages de référence et tout ce qu'il faut pour bouquiner en français et en anglais.

Ce qui la rend encore plus attrayante, c'est le fait que les membres de la bibliothèque de Saint-Sauveur ont accès à des centaines de milliers de documents répartis dans une soixantaine de bibliothèques affiliées elles aussi au Réseau des bibliothèques des Laurentides. Un système de prêt entièrement informatisé a été mis en place pour gérer les échanges de documents et les demandes spéciales des usagers.

De plus, des activités et des cours d'informatique y ont lieu selon un calendrier disponible à la bibliothèque et publié dans le dépliant de la municipalité de Piedmont intitulé Service des Loisirs.

Ouverte 30 heures par semaine, la bibliothèque offre toute l'aide dont la clientèle a besoin grâce à son personnel soutenu par plusieurs intervenants bénévoles. En moyenne, 2000 personnes par mois l'ont fréquentée sur une durée de 9 mois selon un relevé récent.

• • •

Ce sont majoritairement les femmes qui fréquentent les bibliothèques publiques. Elles représentent les deux tiers des usagers alors que les femmes de 25 à 55 ans représentent à elles seules plus du tiers des abonnés. C'est pourquoi la 6^e SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES, du 17 au 23 octobre, leur a été consacrée. On peut croire que ces femmes ont une influence positive sur leurs enfants en ce qui concerne la lecture et la fréquentation des bibliothèques.

On sait que cette dernière désire implanter un parc d'amusement avec montagnes russes sur le site actuel des Cascades d'eau et que la municipalité de Piedmont refuse d'octroyer un permis à cet effet.

Charles Garnier a eu la gentillesse d'adresser cette demande dès le début de la réunion, de façon à ce que les 35 personnes présentes n'aient pas à attendre plusieurs heures avant d'être entendues. La majorité des maires ne se sont pas exprimés sur cette question, pourtant extrêmement importante et médiatisée depuis plusieurs mois. Le maire de Wentworth-Nord, monsieur André Genest a balayé du revers de la main cette demande en prétextant avoir encouru des dépenses juridiques de l'ordre de plus de 200 000 \$, il y a une dizaine d'années dans un dossier de dépôt de matériel sec. À son avis ce dossier était régional. Le maire de Morin-Heights, monsieur Michel Plante dit qu'il va consulter ses citoyens. Le maire de St-Sauveur, monsieur Georges Filion exprime qu'il s'agirait d'un dangereux précédent et donne un exemple sur le coût des frais juridiques pour améliorer la sécurité sur les lacs. Finalement, le préfet Charles

Garnier a informé les citoyens que la municipalité de Piedmont pourrait peut-être avoir droit à un fonds d'indemnisation de l'Union des municipalités du Québec. Il fut appuyé dans cette démarche par le maire de Ste-Adèle, monsieur Jean-Paul Cardinal. Le préfet a également réitéré l'interdiction des panneaux publicitaires sur les abords de l'autoroute 15 dans la MRC des Pays d'en haut afin de protéger les paysages naturels des Laurentides.

Le partage des frais juridiques de Piedmont pour contrer l'installation du parc d'amusement avec montagnes russes par les municipalités de la MRC aurait pu se faire dans une fourchette de 10 à 25%, le solde aurait été la responsabilité de Piedmont. En tenant compte de la population, la richesse foncière et d'autres critères, aucune municipalité n'aurait été lésée.

Pas de règlement contre les structures de bois traité

Un deuxième demande de la part du Comité des citoyens et citoyennes de Piedmont était d'interdire les structures au bois traité avec l'arséniate de cuivre avec chromate dans le territoire de la MRC des Pays d'en Haut. Encore une fois

le maire de Wentworth-Nord, André Genest a balayé cette demande du revers de la main en exprimant que ces règlements doivent être faits à des niveaux de gouvernements supérieurs.

Il semble bien que la MRC des Pays d'en Haut a perdu une chance de travailler de façon régionale et non avec un esprit de clocher. Comment peut-on comprendre qu'on refuse de discuter ouvertement d'enjeux régionaux? Au lieu d'un dangereux précédent, comme le dit monsieur Filion, on pourrait parler d'un heureux précédent qui aurait pu avoir eu lieu. Une déclaration claire des maires de la MRC aurait envoyé un message non équivoque aux Stations de la Vallée de St-Sauveur Inc. que les élus supportent leur population dans leur opposition à l'implantation du parc d'amusement avec montagnes russes. En ce qui concerne le règlement qui interdirait les structures avec du bois traité avec de l'arséniate de cuivre avec chromate, monsieur Genest a raison en disant que ce règlement devrait provenir de niveaux supérieurs de gouvernement, mais il appartient aux élus de communiquer ces demandes aux niveaux provincial et fédéral.

À Piedmont, la lutte se poursuit

Baba L'Anglais McAvoy

En guise de protestation contre le projet de parc d'amusement projeté par Les Stations de la Vallée de Saint-Sauveur, le Comité des citoyens et des citoyennes de Piedmont a installé, depuis le 4 août dernier, des pétitions à Morin-Heights, Sainte-Anne-des-Lacs, Prévost et Sainte-Adèle. Le Comité recueillera des signatures jusqu'en novembre et compte s'assurer que la pétition soit signée par plusieurs milliers de résidents.

La pétition peut contribuer à renforcer la crédibilité de la Municipalité de Piedmont, qui s'oppose au projet. Rappelons que Piedmont fait face à des poursuites judiciaires, intentées en février 2004 par Les Stations de la Vallée de Saint-Sauveur et destinées à la forcer à effectuer un changement de zonage, relativement à la vocation du site des Cascades d'eau et aux restrictions sur la hauteur des manèges.

De nombreux autres efforts sont consentis aux niveaux local, régional, provincial et fédéral par le comité des citoyens. Selon les informations obtenues par le comité suite à diverses rencontres dans la région, 90% des gens des Laurentides sont CONTRE la création de ce parc d'amusement. De Montréal à Mont-Tremblant, les gens expriment leur opposition à la concrétisation du projet et leurs préoccupations quant à son impact sur l'environnement et sur la qualité

de vie qui fait le charme des Laurentides. Les problèmes reliés à ce projet seraient nombreux : pollution visuelle et sonore, augmentation de la circulation, effets néfastes du bois traité à l'arséniate de cuivre chromaté, gestion accrue des déchets et ajustement de nos infrastructures à l'arrivée de dizaines de milliers de nouveaux visiteurs.

Le comité de citoyens espère que M. Hébert pourra tenir sa promesse du 11 août 2003, alors qu'il déclarait : « Si les résidents de Piedmont ne veulent pas du projet, nous ne le réaliserons pas ». Malgré l'évidence du refus de près de 90% des résidents de Piedmont de voir s'ériger un parc d'amusement sur leur territoire, le projet semble maintenu et la poursuite des Stations de la Vallée de St-Sauveur contre Piedmont est toujours pendante devant le tribunal.

Nouvelles de l'hôtel de ville de Piedmont

Clément Cardin

Présences aux réunions du conseil

Trente-deux personnes étaient présentes lors de la réunion du conseil municipal de Piedmont le 12 octobre dernier. Les citoyens et citoyennes de Piedmont suivent avec grand intérêt les activités municipales et assistent en grand nombre aux assemblées du conseil. La période questions est très importante pour eux, et on en profite pour demander des éclaircissements dans différents dossiers.

Dossier Loftboutiques

Comme mentionné lors de la dernière parution du journal, les travaux ont repris dans cet édifice du chemin des Fresnes. Toutefois, selon monsieur Gilbert Aubin, directeur général de la municipalité, le promoteur ne semble pas se

conformer aux plans et devis déposés à Piedmont et a demandé au conseil l'autorisation de mandater à nouveau son procureur dans ce dossier. Une histoire à suivre...

Demande d'aide financière à l'Union des municipalités du Québec

Les frais juridiques que Piedmont doit payer dans sa défense contre les Stations de la Vallée de St-Sauveur Inc. se chiffrent au 1^{er} septembre à près de 60 000 \$ la municipalité s'adresse à l'Union des municipalités du Québec pour obtenir une subvention afin de diminuer ses coûts pour la population de Piedmont. Dans le cas d'une réponse affirmative de la part de l'Union des municipalités du Québec, la subvention serait versée seulement après le jugement.

Corporation pour le développement de la Jeunesse E.R.S.

La Corporation pour le développement de la Jeunesse E.R.S. a présenté en date du 23 décembre 2003 à la Commission Municipale du Québec, une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes foncières et d'affaires. Cette demande fut retirée le 8 octobre 2004 et la Commission municipale du Québec a avisé la municipalité de Piedmont en ce sens. La municipalité a pris acte de la décision de la Corporation pour le développement de la Jeunesse E.R.S. en date du 12 octobre 2004.

Maison Joseph-Thibaudeau

Une résolution a été déposée pour demander une subvention à la MRC des Pays d'en Haut afin de sauver cet édifice historique situé sur la rue principale, près du bureau de poste.

Suggestion menu du chef Adrien

• Caille braisée
• Médaillon de chevreuil
aux framboises
En table d'hôte 15⁹⁵\$

Table d'hôte,
le midi à partir de 8⁹⁵\$

Les meilleurs
cheeseburger
d'Adrien
(pour le midi)

2670, Boul. du Curé-Labelle à Prévost • (450) 224-4427

Apportez votre vin
Faites vite!
Réservez vos party
en décembre
*place limitée
Petit déjeuner
week-end dès 9h30

CUISINE FRANÇAISE
CAFÉ TERRASSE
La Casserole